

OBJET PLAN DE RELANCE REGIONAL 2010-2014 EN FAVEUR DES COMMUNES

**APPROBATION DE PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

Dans le cadre du dispositif du Plan de relance régional 2010-2014 en faveur des Communes, la Ville peut solliciter auprès de la Région le financement d'opérations d'investissement jusqu'à hauteur de 70 % HT des dépenses éligibles.

Les axes d'intervention sont les suivants :

- écoles du 1^{er} degré,
- équipements sportifs de proximité et d'intérêt régional,
- équipements culturels et salles de spectacles.

Je vous sou mets ci-après une liste d'opérations, répondant aux critères mis en place par la Région, pour un financement Plan de Relance Régional, au titre de l'année en cours.

Elles représentent, globalement, un montant de subvention de 1 134 861 €.

Opération	Coût total HT	Subvention Plan de Relance Régional - 2010	Taux	Part Commune	Taux
Aménagement de l'ex logement de fonction de l'école élémentaire JB Bossard en école de musique	60 000 €	42 000 €	70%	18 000 €	30%
Travaux de revêtement de sols des écoles	314 790 €	220 353 €	70%	94 437 €	30%
Travaux de revêtement extérieur des écoles	240 000 €	168 000 €	70%	72 000 €	30%
Travaux de ravalement de l'école élémentaire Damase Legros et du bâtiment associatif Damase Legros	96 440 €	67 508 €	70%	28 932 €	30%
Réfection de la fosse de réception de la salle spécialisée de gymnastique de Champ Fleuri	60 000 €	42 000 €	70%	18 000 €	30%
Construction d'un bâtiment vestiaires pour le stade de la Bretagne	850 000 €	595 000 €	70%	255 000 €	30%
TOTAL	1 621 230 €	1 134 861 €	70 %	486 369 €	30 %

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande de bien vouloir :

- Approuver les plans de financement des opérations

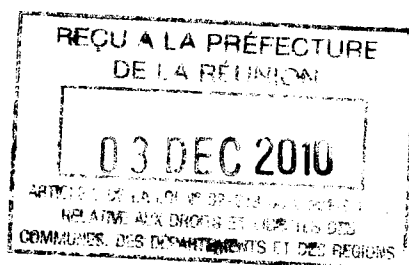
Rapport n° 10/6-22

- M'autoriser à solliciter les subventions auprès de la Région,
- M'autoriser à signer tous documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE MAIRE**

Gilbert ANNETTE



OBJET PLAN DE RELANCE REGIONAL 2010-2014 EN FAVEUR DES COMMUNES
APPROBATION DE PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport n°10/6-22 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Monique ORPHE, 1^{ère} Adjointe, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**ARTICLE 1** Approuve les plans de financement des opérations suivantes :

Opération	Coût total HT	Subvention Plan de Relance Régional - 2010	Taux	Part Commune	Taux
Aménagement de l'ex logement de fonction de l'école élémentaire JB Bossard en école de musique	60 000 €	42 000 €	70%	18 000 €	30%
Travaux de revêtement de sols des écoles	314 790 €	220 353 €	70%	94 437 €	30%
Travaux de revêtement extérieur des écoles	240 000 €	168 000 €	70%	72 000 €	30%
Travaux de ravalement de l'école élémentaire Damase Legros et du bâtiment associatif Damase Legros	96 440 €	67 508 €	70%	28 932 €	30%
Réfection de la fosse de réception de la salle spécialisée de gymnastique de Champ Fleuri	60 000 €	42 000 €	70%	18 000 €	30%
Construction d'un bâtiment vestiaires pour le stade de la Bretagne	850 000 €	595 000 €	70%	255 000 €	30%
TOTAL	1 621 230 €	1 134 861 €	70 %	486 369 €	30 %

Délibération n° 10/6-22

ARTICLE 2 Autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région.

ARTICLE 3 Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

ARTICLE 4 Les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 13, article 1322 du budget de la Ville.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 30 NOV 2010



LE MAIRE

ANNEtte

